



Capsule d'information

Taxe de vente du Québec

À l'intention des agents et fournisseurs

Augmentation au 1^{er} janvier 2011

Le gouvernement du Québec a annoncé lors de son dernier budget qu'il procédera à une hausse de la taxe de vente du Québec (TVQ) au 1^{er} janvier 2011. À cette date, la taxe de vente passera de 7.5 % à 8.5 %.

Il y aura donc un impact sur les prix de détail des produits au 1^{er} janvier 2011. Tous les autres frais taxables au sein de l'entreprise seront également ajustés en fonction de l'augmentation de la TVQ.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA)
par courriel à sara@saq.qc.ca ou au 514 254-2711.

* La traduction anglaise de cette capsule d'information suivra sous peu.